

L'Indépendance

VOLUME I — NUMÉRO 3
MONTREAL — DECEMBRE — 1962

ORGANE OFFICIEL DU RASSEMBLEMENT POUR L'INDÉPENDANCE NATIONALE

PLUS VITE ET PLUS LOIN

"... On souhaite, on a confiance que cette victoire et cette vigueur (celles du parti libéral), maintenant qu'elles reçoivent des garanties, conduiront le gouvernement, soumis à une moins grande pression, à montrer plus de modération dans l'énoncé de ses intentions et la plus grande sagesse dans l'application de sa politique."

The Gazette,
Montréal, 15 novembre 1962

"... Cela signifie que le grand soulèvement des deux dernières années devrait être ralenti. Les cadres de la réforme ont été formés et approuvés. Les prochaines années devraient être employées à remplir ces cadres. On ne peut pas maintenir le rythme casse-cou (breakneck pace) des années 1960 à 1962. C'est ce que le résultat des élections nous indique clairement."

The Montreal Star,
Montréal, 15 novembre 1962

Ainsi, au lendemain des élections, les deux grands quotidiens de langue anglaise de Montréal font état de leurs craintes.

Il faut modérer cet élan, disent-ils. Ça a été trop vite pendant les deux dernières années. On a voté avec les Canadiens français pour la nationalisation de l'électricité, mais cela devrait suffire pour les faire taire pendant plusieurs années. Attention, n'allez pas trop vite, n'allez pas trop loin.

Dommage messieurs. Mais nous devons aller encore plus vite (parce que nous sommes terriblement en retard) et nous irons beaucoup plus loin, jusqu'à L'INDEPENDANCE DU QUEBEC.

La nationalisation de l'électricité n'est pas la fin de nos efforts, c'est LE COMMENTEN-CEMENT DE NOS ESPOIRS.

DÉSORMAIS C'EST L'INDÉPENDANCE OU RIEN

Il y aura, en 1966, 95 candidats de l'Indépendance nationale, groupés en parti. Il y aura d'autres partis dans la bataille qui eux, selon toute vraisemblance, seront contre l'Indépendance du Québec.

C'EST AUJOURD'HUI MEME QUE COMMENCE LA BATAILLE. Nous ne pouvons plus être des libéraux indépendantistes, des unionistes séparatistes, ou des créditistes souverainistes.

Nous sommes indépendantistes, un point, c'est tout. Et les autres partis sont tous des adversaires, sur le même pied.

C'est maintenant qu'il faut choisir. ON EST POUR OU CONTRE L'INDEPENDANCE DU QUEBEC.

Si on est contre, on peut militer dans les vieux partis. Si on est pour, il faut entrer au R.I.N., étudier son programme, le répandre, multiplier les adhésions, combattre à tous les instants et cela jusqu'à notre libération totale.

Il faut aussi refuser toute action sur le plan fédéral. C'est une perte de temps considérable dont l'Indépendance fera les frais.

C'EST A QUEBEC QUE NOUS GAGNERONS LA BATAILLE. Et nous la gagnerons en unissant nos forces et en faisant porter toute notre attention, tous nos efforts, sur le but essentiel que nous poursuivons.

DESORMAIS C'EST L'INDEPENDANCE OU RIEN. Il n'y a plus de libéraux plus ou moins sympathiques à notre cause ; il n'y a plus d'unionistes plus ou moins près de nos idées, il n'y a plus de de créditistes-qui-ne-sont-pas-séparatistes-mais... ;

Il n'y a plus que nous... et les autres. Face à face.

LA BATAILLE EST COMMENCEE. NOUS LA GAGNERONS.

Pierre Bourgault



LA SUCCESSION DES ÉTATS PAGE 3
Le CHANTAGE des FÉDÉRALISTES PAGE 6
LES PATRIOTES PAGE 12

LES PROPOS D'INDIGNACE

par l'ami
d'indignace
guy sanche

Mon ami Indignace est un nationaliste mordu, du genre "Veux, veux pas, l'indépendance, tu l'auras en pleine poire!" De tempérament plutôt bouillant, il arrive tout de même assez bien à maîtriser l'expression extérieure de ses sentiments et cherche toujours quelque occasion d'esbaudir ses concitoyens sur le dos, bien entendu, de notre bienheureuse confédération et de ses plus vaillants défenseurs. Ces derniers, qu'il accuse de vouloir "prolonger ces temps obscurs de notre collective soumission", il les appelle "les dépendantistes", et il s'empresse toujours d'ajouter que le mot n'est pas de lui et qu'il le regrette bien.

Indignace a ses têtes de pipes favorites. Par exemple, il prend beaucoup de plaisir à ajuster son tir sur celui qu'il appelle "le grand ex-ministre des transbahutements nationaux" ou encore "le bon papa Lionel" et son successeur "l'actuel transbahuteur national", le souriant Balcer, qui, à son dire, ne vaut pas mieux que l'autre: "J'en veux pour preuve le C.N.R., la T.C.A..." Merci, ça suffit.

Dernièrement, après un séjour de quelques temps en une terre étrangère et non moins étrange (Un de ces pays où, à une question posée en français, on vous répond en

français, a-t-on idée!) Indignace rentrait dans son coast-to-coast de pays, que tous les défenseurs de la chose "pancanadienne" proclament hautement et par la grâce de sa Majesté, bilingue-un-point-c'est-tout. A bord de l'avion de la compagnie qui le ramène chez lui, Indignace constate froidement que le service n'est que partiellement bilingue. "L'honneur des dépendantistes est à demi-sauf, songe-t-il, faudrait tout-de-même en causer au grand transbahuteur national".

Tout ça n'a jamais empêché les avions de se poser, et Indignace arrive sain et sauf à l'aéroport International de la Métropole où il a soin de se présenter, comme le veut l'usage, devant le douanier. A une question d'Indignace posée dans une des deux langues officielles du pays, la française, le brave fonctionnaire lui indique, d'une manière toute anglo-saxonne, les services d'assistance aux immigrants. Passé par l'appui, Indignace tente d'expliquer au fonctionnaire qu'il n'est pas étranger et que... "Mais enfin, de dire l'officier dans le plus pur des britanniques, quelle langue parlez-vous?" Cette fois, l'honneur prend plein les genives. "Que répondre à tant de bêtise, se dit Indignace, d'autant plus que cet inconnu, fort de son insigne CANADA CUSTOMS, est bien capable de me

faire déculotter illicite, pour voir si je ne fais pas la contrebande de basses idées républicaines." Cela se termina comme en pensée. L'esclandre attira quelques bonnes âmes en mal de jouer les interprètes, dont Indignace se plut à dire qu'il les emm... "Ce qu'il va en voir, le Transbahuteur, si jamais je le rencontre".

Il arrive très souvent, dans notre métropole, que des serveuses de restaurant ne comprennent même pas: "Un café, s'il vous plaît." Pour tenter de corriger, dans la mesure du possible, cette outréante anomalie, Indignace a pensé de se faire frapper des jetons qu'il laisserait en manière de pourboire, et sur lesquels serait inscrit, d'un côté: "A good tip", et de l'autre: "Parlez français". Indignace entend mettre l'idée à profit et se cherche un faux monnayeur.

Il y a ceux qui sont en faveur de l'indépendance, il y a ceux qui sont contre l'indépendance et enfin, il y a ceux qui demandent à réfléchir encore une certaine d'années. Indignace les appelle les Noutristes. Un de ces derniers lui expliquait récemment qu'en ne fait pas l'indépendance d'un pays pour des questions de langage: "Non, répliqua Indignace, mais ça entretient l'idée."

• L'INDÉPENDANCE

Organe officiel du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale
2157, rue Mackay, Montréal

Imprimé par : L'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal

Rédacteur en chef : Pierre BOURGAULT

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

• AU SOMMAIRE •

Dorénavant, chaque mois vous apportera "Les propos d'Indignace". Indignace est un petit indépendantiste un peu naïf mais qui ne manque pas d'humour pour autant.

Ce mois-ci, nous vous présentons deux longs articles: "La succession des Etats" et "Le chantage fédéraliste". Ne vous laissez pas effrayer par leur longueur: ils sont tous les deux importants. Il est essentiel que les Indépendantistes se renseignent

sur ces sujets, même si cela peut exiger un certain effort.

Lisez avec attention la résolution du local 250 des Travailleurs unis du verre et de la céramique de l'Amérique du Nord. C'est un témoignage de poids pour notre cause.

Nous parlons un peu aussi... de M. Gordon. Nous nous souvenons des Patriotes de 1837. Et vous ne devez pas oublier notre grande campagne d'abonnements.

LE NOEUD GORDIEN

Ecoissais de naissance, gardien d'un fief britannique dont, pendant longtemps, même les Anglo-Canadiens étaient exclus, le président des Chemins de fer nationaux, M. Donald Gordon, vient d'administrer — comme ce fut le cas pour le "Château Maisonneuve" — une autre de ses claques magistrales à la fierté des Canadiens français. "Jamais, a dit M. Gordon, un homme accèdera à l'une des dix-sept vice-présidences des Chemins de fer nationaux pour la simple raison qu'il est de langue française."

En outre, toujours selon M. Gordon, il ne saurait être question d'aller chercher un industriel de renom chez ceux de langue française pour en faire un vice-président, car les postes se donnent au mérite.

Nous sommes bien d'accord pour dire que le fait d'être Canadien français ne veut pas nécessairement signifier compétence, mais nous ne suivons plus M. Gordon quand, en d'autres termes, il exprime l'opinion qu'il n'existe au Canada, plus particulièrement au Québec, aucun citoyen de langue française capable d'occuper le poste de vice-président de sa compagnie. Nous sommes tous des incompetents! Voilà avec quel mépris ces choses nous sont dites.

Nous, Québécois, manquons-nous à ce point de compétence? Nous ne le croyons absolument pas et si une enquête royale était menée sur les nominations des administrateurs anglophones des Chemins de fer na-

tionaux nous en apprendrions peut-être de belles.

Nous disons donc mer...ci à M. Gordon pour sa franchise. Méprisable peut-être, mais franchise quand même. Il vient de déclarer tout haut ce que la plupart des "Canadiens" pensent tout bas. Nous le remercions d'avoir laissé tomber ce masque qui découvre enfin ce réel visage schizoïde de la majorité "Canadian". Ses paroles confirment ainsi les gestes dont nous sommes les victimes depuis plus de 200 ans et donnent encore plus de poids à notre légitime aspiration: l'Indépendance.

M. Gordon se plaint, d'autre part, que certains industriels de langue française aient refusé des promotions parce qu'ils ne voulaient pas quitter le Québec. Et pourquoi? Parce qu'il n'a pas encore compris, le pauvre sire, que les Québécois en dehors de leur Etat ne se sentent tout simplement pas chez eux.

Qu'on l'apprenne donc une fois pour toutes: le peuple du Québec s'achemine de plus en plus vers sa maturité. Il a enfin compris qu'il est préférable de s'asseoir sur un cactus et de le posséder bien à lui que d'être avec des étrangers sur un coussin de velours. C'est ça l'Indépendance, c'est ça la Liberté! (Le cactus, bien entendu, c'est un peu exagéré).

Mais oui, lentement mais sûrement, l'idée d'un Québec libre fait son chemin et l'ironie d'un sire Gordon ou des autres ne fera qu'en accélérer la marche.

Le Québec, à la suite du scrutin du 14 novembre, a signifié le départ pour sa libération économique. Ce n'est toutefois qu'un début de libération car l'épanouissement complet du peuple québécois ne pourra se réaliser sans sa libération politique, c'est-à-dire l'Indépendance. C'est ce but ultime que nous devons tous viser et quand nous l'aurons atteint, là nous pourrions vraiment dire que nous sommes enfin MAITRES CHEZ NOUS. Pas avant! BERNARD MORRIER



R'GORDON ÇÀ

LA SUCCESSION DES ÉTATS

Après l'indépendance, qu'adviendra-t-il de Radio-Canada? A qui appartiendront les bureaux de poste du Québec? La voie maritime du Saint-Laurent sera-t-elle administrée par Ottawa ou par Québec? Qui paiera la dette publique du Canada? Guy Bouthillier, avocat, répond à ces questions et nous indique les solutions qui ont été adoptées dans plusieurs pays où le même cas c'est présenté.

par Guy Bouthillier

L'ÉTAT fédéral canadien tel que nous le connaissons est une entité juridique possédant certains droits de propriété, lié envers d'autres pays par des traités internationaux et débiteur d'une dette publique.

CES droits de propriété s'étendent sur tout le territoire fédéral y compris le Québec; ces traités ont force de loi partout au Canada, y compris le Québec; cette dette publique est à la charge de tous les citoyens, y compris ceux du Québec.

IL faut donc savoir ce qui adviendra de ces droits, dettes et traités une fois le Québec devenu libre. Nous tâcherons ici d'exposer d'une façon très schématique les effets, pour le Québec, de l'indépendance nationale sur ces droits, dettes et traités.

1 — LES DROITS DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FÉDÉRAL

LA lecture des grands auteurs de droit international nous enseigne une règle fort utile: au moment de son indépendance, le Québec deviendra propriétaire de tous les biens qui sont actuellement entre les mains de l'État fédéral et qui sont situés sur le territoire québécois. C'est là une règle de droit international reconnue par tous, règle par ailleurs très équitable: en effet, c'est avec l'argent des contribuables du Québec que l'État fédéral a acquis les biens qu'il possède sur notre territoire; il est donc juste qu'à la séparation du Québec du Canada, l'État québécois prenne possession de ces biens.

CETTE règle a été maintes fois mise en application au cours des siècles. Qu'il suffise, à titre d'exemples, de mentionner quelques cas récents: après la guerre

de 1914-1918, les États créés à la suite du démembrement des empires continentaux — Tchécoslovaquie, Pologne, Finlande, États baltes, etc. — sont devenus propriétaires des biens situés sur leurs territoires qui appartenaient, avant la guerre, aux empires russe, allemand et autrichien. Après la dernière guerre, les États nés du démembrement de l'empire italien sont devenus, en vertu du traité de paix du 10 février 1947, propriétaires, sans paiement, des biens et propriétés de l'État italien qui se trouvent sur le territoire cédé.

EN termes concrets, ceci veut dire que par le seul fait de son indépendance, le Québec deviendra seul propriétaire et maître des installations suivantes sises sur son territoire:

- 1 — le matériel et les terrains appartenant au Canadian National Railways.
- 2 — les édifices et les installations techniques de Radio-Canada à Montréal et partout au Québec.
- 3 — les installations de la voie maritime du Saint-Laurent.
- 4 — tous les ports (Montréal, Québec, etc.) et aéroports (Dorval, etc.) appartenant au gouvernement fédéral.
- 5 — tous les édifices gouvernementaux fédéraux (édifice de l'impôt, bureaux de poste, manèges militaires, etc.) situés sur le territoire du Québec.

Quant aux autres biens du gouvernement fédéral qui ne se trouvent pas sur le territoire québécois, leur partage pourrait faire le sujet d'un traité avec le Canada. Ainsi, le Québec pourrait exiger un tiers — puisque nous comptons un tiers de la population du Canada — du matériel militaire canadien; un tiers des avions de Trans-

Canada Airlines; un tiers du matériel roulant du C.N.R.

Quant aux autres biens qui ne peuvent se partager avantageusement — tels les ambassades, la société Polymer, etc. — le Québec pourrait demander une compensation en argent.

2 — LES TRAITÉS SIGNÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les traités internationaux ne lient que les pays signataires. Or, le Québec n'ayant signé aucun des grands traités qui lient aujourd'hui l'État fédéral canadien aux pays étrangers, le jour de l'indépendance, le Québec ne sera plus engagé par ces traités. Cependant, il sera libre de reprendre à son compte les droits et obligations découlant des traités internationaux, mais pour ce faire il devra signer lui-même les dits traités. Ainsi, le Québec sera libre d'adhérer ou non à l'O.T.A.N., à l'O.R.A.D., etc. Cette situation juridique n'a rien de nouveau: ainsi, en 1947, le Pakistan séparé de l'Inde n'était plus lié par les traités signés par l'Inde.

A ce principe que nous venons d'énoncer, plusieurs auteurs de droit international apportent une exception quant aux traités qui se rapportent à un territoire déterminé — c'est-à-dire qui ont un caractère local ou régional — et qui eux lient l'État successeur. Par contre, l'histoire contemporaine nous rapporte plusieurs cas où les États successeurs n'ont pas tenu compte de cette exception telle qu'enseignée par les auteurs.

3 — LA DETTE DE L'ÉTAT FÉDÉRAL

Les auteurs de droit international ne s'entendent pas à savoir s'il existe une règle de droit par laquelle l'État successeur doit assumer partie de la dette de l'État dont il se détache. Mais plutôt que de s'attacher à cet aspect purement académique de la question, voyons quelle règle de conduite nous dicte la pratique des États.

Comme cette matière n'est pas régie par des règles de droit bien établies, nous comprendrons aisément l'importance des facteurs politiques en jeu. Le règlement de cette affaire dépendra donc beaucoup de l'équilibre politique des deux parties (Canada et Québec) ainsi que de la situation politique du Québec vis-à-vis les pays où habitent les créanciers de la dette de l'État fédéral. Nous voyons donc ici encore l'importance pour le Québec de conquérir son indépendance plutôt que de la quémander.

a) Le Québec paiera une partie de la dette fédérale actuelle. C'est là une exigence commandée par la politique et qui trouve sa source dans les règles de l'équité.

Ainsi, la Belgique séparée des Pays-Bas a assumé partie de la dette de ces derniers; ainsi, l'Irlande, séparée en 1920 du Royaume-Uni, s'est engagée à assumer partie de la dette publique du Royaume-Uni, mais dès 1925, Londres dégageait l'Irlande de ses engagements; ainsi, en 1947, le Pakistan séparé de l'Inde a assumé partie de la dette publique de cette dernière.

Par contre, la Finlande, l'Éstonie, la Lettonie et la Lituanie n'ont pas été tenus de la dette nationale russe, en vertu des traités de 1920-1921.

La question demeure cependant: jusqu'à concurrence de quel pourcentage le Québec assumera-t-il la dette de l'État fédéral?

b) Il ne fait pas de doute que le Québec devra supporter les dettes contractées par l'État fédéral dans l'intérieur exclusif du territoire québécois. Ainsi, le Québec supportera la dette — si dette il y a — contractée en vue de la canalisation du Saint-Laurent.

c) La dette contractée a-t-elle été pour assurer le gouvernement d'une mesure gouvernementale favorable à la nation québécoise ou plutôt la mesure financée par la dette publique a-t-elle joué contre les intérêts vitaux de notre nation; a-t-elle d'autre part été rouverte par la nation québécoise? Voilà un critère dont il nous sera possible de tenir compte pour déterminer notre part de la dette fédérale.

Les traités qui ont mis un terme à la guerre 1914-1918 nous montrent en effet que les pays nés des empires défaits n'ont pas été tenus responsables des dettes contractées par les empires dont ils faisaient partie et qui ont servi au financement de la guerre menée par ces derniers. Bien plus, le traité de Versailles a stipulé que la Pologne n'assumait aucune charge pour la fraction de la dette relative aux mesures prises par les gouvernements allemand et prussien pour la colonisation allemande de la Pologne.

Le Québec, invoquant les règles de l'équité et fort de ces précédents pourra donc refuser de payer sa part de la dette contractée par l'État fédéral pour les fins de la guerre 1939-1945 puisque c'est contre la volonté de la nation québécoise que le Canada s'est engagé dans cette guerre. Le Québec pourra également diminuer sa part de la dette pour compenser pour toutes les mesures vexatoires imposées par l'État fédéral et qui tendaient à la colonisation du peuple québécois: conscription, assimilation de nos minorités, unilinguisme anglais, postes refusés aux Québécois dans le fonctionnarisme fédéral, etc. . . .

d) Enfin, la part de la dette assumée par le Québec dépendra aussi de la proportion dans laquelle le Canada consentira à céder ses droits sur les biens non situés dans le Québec: ambassades, matériel roulant des forces armées, avions du T.C.A., etc. Autre élément dont il faut tenir compte: le territoire canadien du Grand Nord (Labrador, îles de la Baie d'Hudson, . . .). Ce problème pourra être soulevé dans les négociations au sujet de la dette publique.

Nous voyons donc la puissance de négociation que représente pour nous notre acceptation de participer au paiement de la dette fédérale.

La leçon à tirer: cessons d'avoir peur d'une séparation que de nombreux États ont accomplie avant nous. L'indépendance est une chose normale.

ILS SONT MORTS POUR QUE NOUS VIVIONS

En 1837, en 1838 et en 1839, beaucoup de Patriotes sont morts au service de la cause qu'ils défendaient.

Cette année, nous célébrons le 125^{ème} anniversaire de leur bataille. Des manifestations ont eu lieu pour commémorer leur sacrifice.

Et pourtant, pour la plupart d'entre nous, qu'est-ce que cela signifie?

Combien de gens n'avons-nous pas vu rire au souvenir de cet événement? A cette époque d'internationalisme n'est-ce pas... Et ces pauvres fous qui se font assassiner pour la patrie!

Mais c'est autrement qu'il faut envisager la question.

Songe-t-on assez qu'il est peu d'hommes aujourd'hui qui sont prêts à sacrifier jusqu'à leur vie pour défendre une cause en laquelle ils croient?

C'est cela qui compte. Quelle que soit la cause, quel que soit le combat, combien parmi nous sont prêts à aller jusqu'au bout de leur pensée? Combien sont prêts à faire que leurs actions se conforment à leur pensée, à leurs principes?

C'est là le véritable enseignement des Patriotes.

Aujourd'hui, on pense d'une façon et on agit d'une autre. On est prêt à tous les compromis, à toutes les lâchetés.

Les Patriotes, eux, sont allés jusqu'au bout. Douze d'entre eux ont été pendus, deux furent bannis, cinquante-huit furent déportés en Australie. Et combien d'autres sont morts sur le champ de bataille avant même d'avoir pu crier à la face du monde leur désir de liberté.

Et c'est cela qu'on écarte avec le sourire? Sous prétexte que c'est romantique et fleur bleue...

Si c'est cela être romantique, eh bien c'est un retour au romantisme qu'il faut prêcher. Pourtant, on peut se demander ce qu'il y a de romantique à se balancer au bout d'une corde ou à être banni à vie de son pays. Les romantiques échoués ne seraient-ils pas ces pauvres rêveurs qui croient que tous les problèmes peuvent se régler sans travailler, sans s'engager dans la bataille, sans prendre ses risques.

C'est là toute la signification du geste des Patriotes. Et s'il nous plaît à nous de commémorer ce geste courageux, on en rira si l'on veut mais on ne nous empêchera pas de croire que les rieurs sont ceux-là même qui un jour se défilèrent de tous les combats pour sauver leur peau.

Le sens de la liberté est inné chez les hommes, mais le courage, ça s'apprend. Puisse tout notre peuple tirer les leçons qu'il s'impose du geste de ceux qui sont morts pour que nous vivions.



CARDINAL, Joseph-Narcisse

Notaire à Châteauguay, il était député du comté de Laprairie depuis 1834 à l'époque de la rébellion. Un des principaux gradés de la Société secrète des chasseurs, il prépara le grand soulèvement. Général dans l'armée des patriotes, il fut capturé à Caughnauaga, il fut pendu le premier, le 21 décembre 1838. Il avait 30 ans.

DUQUETTE, Joseph

Étudiant notaire, membre des Fils de la liberté. Il combattit à Moore's Corner en 1837. Trahi par les sauvages de Caughnauaga, il fut livré aux Anglais et condamné pour "trahison." C'est en vain que sa vieille mère implora son pardon de "sir" John Colborne. Il fallut 20 minutes et deux cordes pour l'assassiner, à l'âge de 23 ans.

DECOIGNE, Pierre-Théophile

Appartenant à une famille noble du Berry, il était notaire. Nommé capitaine de l'armée des patriotes, il se fit remarquer par sa bravoure à la bataille d'Odedolltown. Il fut arrêté à quelques pas de la frontière américaine et condamné à mort à Montréal. Il fut pendu à Montréal en janvier 1839, à 20 ans.

HAMELIN, François-Xavier

Cultivateur lors de la rébellion. Emprisonné à Montréal en 1838, il fut exécuté l'année suivante, à l'âge de 21 ans.

ROBERT, Joseph-Marie

Cultivateur et capitaine de la milice. Il remit sa démission au gouverneur Gosford. Arrêté à Montréal en 1838 et condamné pour trahison, il fut exécuté l'année suivante à l'âge de 54 ans.

DAUNAIS, Amable

Cultivateur à St-Cyprien de Napierville, il fut acquitté lors d'un premier procès pour trahison, par un jury canadien-français en 1838. Ayant répondu à l'appel de Robert Nelson, il fut arrêté de nouveau, condamné à mort et exécuté en 1839, à l'âge de 21 ans.



SANGUINET, Ambroise

Il était cultivateur à St-Philippe lors de la rébellion. Arrêté pour son activité avec les patriotes, il fut condamné à mort et exécuté, en pleine jeunesse, à Montréal en 1839.

SANGUINET, Charles

Cultivateur à St-Philippe, frère du précédent, condamné à mort et exécuté à Montréal en 1839, à l'âge de 22 ans.

de LORIMIER, Chevalier

Notaire de Montréal, il participa à plusieurs coups des rebelles et il fut exécuté le 15 février 1839.

NARBONNE, Pierre-Rémi

Né à Boucherville et établi à St-Edouard, peintre et huissier de la cour du Banc du roi, il fit le coup de feu avec les rebelles. Arrêté, on lui refusa d'aller embrasser sa femme alors à l'agonie, qui expirait peu après, laissant ses deux jeunes enfants sans soutien. Il monta à l'échafaud en 1839, à 28 ans. Dès que la trappe s'ouvrit, Narbonne, manchot, d'un mouvement, se dégagea et saisit de la main qui lui restait la corde à laquelle il était suspendu, l'empêchant ainsi de l'étrangler. Comme, à coups de crosse de fusil, on parvenait à lui faire lâcher prise, on prétend qu'il ressaisissait la corde aussitôt et qu'il répéta cette manœuvre deux ou trois fois. Au dire des témoins, son affreuse agonie aurait ainsi duré une quinzaine de minutes.

NICOLAS, François

Il participa activement à l'action des rebelles, en particulier aux côtés de Robert Nelson, à Lacolle. Arrêté, il fut condamné à mort et exécuté en 1839.

HINDELANG, Charles

Militaire, originaire de Paris, il commandait un groupe de rebelles aux côtés de Nelson, à Lacolle. Il fut exécuté en 1839.

L'instinct de la révolte

Il vient de se produire, coup sur coup, trois événements qui devraient faire réfléchir sérieusement les partisans du fédéralisme que l'on compte encore chez les Canadiens français. Si l'on se plaît à dire que nous avons du sang latin dans les veines, il faut croire aussi que le climat nous l'a bien épais puisque les injustices les plus flagrantes qui provoqueraient un soulèvement chez les peuples qui ont la peau des fesses moins insensibilisée à la botte que la nôtre ou qui ont encore quelque sens de la fierté ne provoquent chez nous que quelques légers remous.

M. Donald Gordon vient de donner son numéro annuel du parfait Anglo-Saxon raciste, buté, hypocritement caché derrière une prétendue compétence que seuls Messieurs les Anglais posséderaient. Son attitude a soulevé quelques protestations modérées que l'on s'empresse d'oublier pour ne pas troubler la bonne entente qui règne au Canada et que l'on cite en exemple aux autres peuples, et nous verrons sans doute M. Gordon l'an prochain revenir nous servir les mêmes injustices avec l'appui de ses pareils qui le protègent et partagent ses idées sans avoir son effronterie. On se demande à quel genre d'arguments ces gens-là sont sensibles.

Pour illustrer sans doute la sorte de compétence qu'il faut pour réussir à Ottawa, la Commission Glassco vient de déposer le deuxième volume de son rapport sur l'administration fédérale. La Commission met à jour une situation telle que sa révélation suffirait à faire tomber tout gouvernement autre que le démocratique gouvernement "canadien". L'incompétence n'y a d'égale que le gaspillage effréné qui s'y pratique, et aurons duquel le "patronage" de l'Union nationale a l'air de divertissements d'écoliers.

"La Marine royale canadienne, selon le rapport, possède des chaussures d'une pointure particulière en nombre suffisant pour 85 ans... des combinaisons de laine et de coton d'une certaine taille pour plus de mille ans... l'Armée, elle, posséderait des salopettes de coton pour 197 ans et des ampoules de lampe G pour 270 ans." C'est là que vont les millions de dollars que nous versons chaque année à Ottawa en impôts : à enrichir les COM-PÉTENTS petits amis de Messieurs Gordon & Co. Et comment réalisent les journaux charnés de défendre nos intérêts devant un tel scandale ? "Évitons de partir en peur," nous conseille "Le Devoir"; et "La Presse" s'empresse de noyer le scandale en le transformant en une prétendue opposition entre services d'Etat et entreprise privée. Voilà l'étoffe dont les bons valets sont faits.

Mais ce n'est pas tout. La démocratie ainsi conçue se pratique également au grand jour. On nous annonce que le fédéral dépensera 228 millions de dollars pour la formation technique au Canada. La part du Québec dans cette "galette" ? Treize millions. Treize sur 228. Et pourquoi ? Parce que le gouvernement CONSERVATEUR de Diefenbaker a mis sur pied un programme d'aide conçu pour répondre exactement, par une coïncidence toute démocratique, aux projets du gouvernement CONSERVATEUR de son ami, M. Frost d'Ontario, à qui a succédé depuis M. Roberts, et conçu également pour écarter systématiquement le Québec où la formation technique et professionnelle se poursuit par les associations d'employeurs et d'employés plutôt que par l'Etat. Il s'agit d'une véritable fraude préotée contre le Québec qui se trouve à verser 55 millions de dollars de ses impôts pour favoriser l'enseignement professionnel dans les autres provinces et ne recevoir que 13 millions.

Et quelle est la réaction des nôtres devant une aussi révoltante injustice, devant ce coup de pied que nous allonge M. Starr ? C'est de tomber sur le dos du ministre provincial du Travail, M. René Hamel, qui reçoit ce coup de pied en notre nom à tous. Voilà les réflexes sans qu'on nous a inculqués. 95 ans de bonne entente nous ont menés à ça ! Pendant combien de temps encore serons-nous dupes ? Devant pareille situation, on ne peut s'empêcher de méditer sur cette parole du chanoine Groulx : "La pire esclavage... est bien celui qui, contre lui, ravit même l'instinct de la révolte."

LE MONDE A LES YEUX SUR NOUS

La presse internationale continue de faire écho à la lutte qui se mène au Québec pour notre libération. C'est cette fois le journal français RIVAROL qui doit publier très bientôt une série de six ou sept articles sur le Québec, la question de l'indépendance et le R.I.N. Nous reparlerons plus tard de ces articles pour informer nos lecteurs de leur contenu.

Mais notre action n'attire pas l'attention des journaux seulement. Plusieurs organismes étrangers ont communiqué avec le secrétariat du R.I.N. pour nous faire part de leur intérêt et souvent de leur sympathie.

Tout récemment, par exemple, nous recevions une lettre du président et du secrétaire général de la Confédération nationale des étudiants mexicains, dont voici la traduction :

"Chers amis et compagnons,

Nous vous prions de recevoir les sincères salutations des étudiants du Mexique, par l'entremise de leur comité exécutif.

Nous tenons à vous exprimer toute la sympathie que nous ressentons à votre égard les étudiants mexicains, dans votre lutte pour l'indépendance du peuple français du Québec actuellement assujéti à la domination anglaise. Soyez assurés de nos sentiments de solidarité envers votre mouvement libérateur.

Les étudiants du Mexique veulent être tenus au courant de la marche de votre mouvement; c'est pourquoi nous vous demandons de nous envoyer de la documentation, en français, car dans les universités de notre pays l'étude de la langue française est obligatoire.

Nous vous encourageons à poursuivre la lutte pour votre idéal et nous vous assurons de nouveau de nos sentiments de profonde fraternité."

De tels messages témoignent eloquemment du retentissement international de notre activité. Ce sera un titre de fierté pour le R.I.N. que d'avoir révélé à de nombreux pays du monde ce que la Confédération canadienne leur cachait soigneusement depuis un siècle : qu'il existe en Amérique une nation française et qu'elle aussi aspire à la liberté.

Le Service International du R.I.N.

À propos des rumeurs de scission

C'est par la voie de la politique que nous accéderons à l'indépendance nationale. Le R.I.N. a définitivement reconnu ce principe lorsqu'à sa dernière assemblée générale, en octobre, il a décidé de devenir un parti, de participer aux élections nationales en vue d'être porté au pouvoir pour réaliser ses objectifs.

Cependant, l'action politique directe, l'action électorale, ne peut réussir qu'à certaines conditions. Un parti doit avoir un programme, sinon ses engagements ne sont que de fausses promesses et de la démagogie. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour que notre programme soit complet, détaillé et précis.

Un parti doit aussi avoir des hommes. Non pas des opportunistes ni des aventuriers de la politique, mais de futurs hommes d'Etat qui savent ce qu'ils veulent et pour quoi ils le veulent. Quelques instants de réflexion suffisent pour nous rappeler qu'à l'heure actuelle, au Québec, c'est peut-être là ce qui nous manque le plus.

Un parti, pour réussir, doit avoir certains moyens, notamment des structures et de l'argent. Nos structures ne sont pas encore ce qu'il faudrait pour assurer l'efficacité d'un vaste mouvement, dans l'ordre et la discipline. Quant à l'argent, c'est une pure illusion que de croire qu'il va se mettre à plouvoir simplement parce que nous aurons annoncé notre entrée dans l'arène électorale. L'argent viendra — du peuple et des financiers — lorsque nos chances de succès seront évidentes à cause de nos hommes, de notre programme, de notre force et de notre dynamisme.

Enfin, un parti (et surtout un parti révolutionnaire) ne peut réussir que lorsque la population est prête à recevoir son message et à le suivre dans l'action. Regardons, écoutons autour de nous. Nous constaterons que sur le plan de la propagande et de l'explication de nos idées, si nous avons fait un énorme travail en deux ans, il nous en reste encore beaucoup à faire.

La question est donc la suivante: combien de temps nous faudra-t-il attendre pour que la situation soit vraiment propice à une action politique directe et fructueuse? Bien entendu, il y a beaucoup de réponses possibles, mais en octobre dernier l'Assemblée générale du R.I.N. s'est prononcée sur le sujet. Les membres — ou du moins la majorité d'entre eux — ont décidé que le R.I.N. deviendra officiellement parti politique au printemps de 1964.

On peut être d'accord ou ne pas l'être avec cette décision. Si on ne l'est pas, il faut alors songer que le R.I.N. comme tout mouvement indépendantiste, n'a de chances de réussir que dans la discipline et l'unité. Il est indispensable que dans les grandes choses comme dans les petites, après avoir eu l'occasion de faire valoir leur point de vue, tous les membres acceptent les décisions de la majorité et s'y conforment. Tel est d'ailleurs le premier principe de la démocratie. Ceux qui n'y croient pas (et c'est leur droit) devraient en toute logique quitter les rangs du R.I.N., ce qui est plus honnête que de rester dans le mouvement pour y parler de scission et y semer la discorde et la confusion.

Quant aux autres, c'est-à-dire la grande majorité, ceux qui acceptent la démocratie et veulent travailler à son instauration dans un Québec où ils seront libres et dont ils seront fiers, ils doivent redoubler d'ardeur pour préparer les grandes actions qui nous attendent. Tandis que d'autres se lancent dans des aventures, nous devons travailler dans le calme et l'unité pour que le R.I.N. soit de plus en plus fort et qu'il soit bien armé le jour du grand combat. C'est notre libération nationale qui l'exige.

André d'Allemagne,
vice-président général du R.I.N.

Le chantage des fédéralistes

par andré d'Allemagne

VOUS VOULEZ ÊTRE LIBRES?

LE MYTHE DES "MECHANTS ANGLO-SAXONS"

Les fédéralistes à tout prix qui, par simple erreur, par peur ou par intérêt, s'opposent encore à l'indépendance du Québec ont maintenant remplacé la discussion par une sorte de chantage dont certains d'entre eux, espérons-le, ne sont sans doute pas conscients. Ils ont fini par reconnaître que le Canada français est une nation. Ils admettent désormais que nous avons droit à l'indépendance et même que nous pouvons l'obtenir si nous la voulons vraiment. Mais un Québec libre, nous disent-ils, sera automatiquement voué à la stagnation économique. L'indépendance, selon eux, entraînera inévitablement une baisse du niveau de vie. En quelques mots, ils nous lancent la menace suivante : si vous voulez être libres, très bien; mais... vous allez crever de faim!

Remarquons tout d'abord qu'un tel langage est assez étonnant de la part de gens qui jouent aux humanistes et qui reprochent par exemple au régime Duplessis de s'être maintenu en entretenant et en exploitant la peur chez la population. Les antinationalistes se rendent-ils compte que leurs menaces ne sont, elles aussi, que de la basse démagogie?

De toute façon, voyons sur quoi reposent leurs sombres prédictions quant à l'avenir d'un Québec enfin libre. Nous constaterons rapidement que leur raisonnement a pour unique base un certain nombre de mythes qui vont à l'encontre de toutes les réalités.

LE MYTHE DU MARCHÉ COMMUN CANADIEN

Un des grands avantages de la Confédération, selon les antinationalistes, serait que nous bénéficierions de l'existence d'un "marché commun" entre le Québec et le Canada, alors qu'en réalité le Québec est tout simplement un marché colonial pour la métropole "canadienne". Un marché commun suppose une éga-

lité politique et économique entre les pays qui en font partie. Or, dans le cas du Québec, cette égalité politique n'existe pas puisque tous les pouvoirs majeurs appartiennent à Ottawa. Sur le plan économique, les structures et le fonctionnement de l'économie canadienne favorisent les intérêts de l'ensemble canadien dans lequel nous sommes une province sur dix et 30 p. 100 contre 70 p. 100. Il est bien évident, par exemple, que si Ottawa décide un jour d'adopter un programme de planification économique, ce programme sera fondé sur les intérêts de l'ensemble du Canada et non pas sur les intérêts du Québec, et les deux sont souvent contradictoires. Il n'y a pas d'égalité entre les deux partenaires de ce pseudo marché commun, ni sur le plan politique, ni sur le plan économique.

Il se peut cependant qu'il existe, entre le Québec et le Canada anglais, certains intérêts communs en matière économique. En ce cas, il est évident que l'indépendance du Québec ne changera rien à cette situation. La seule modification — extrêmement importante — qu'elle apportera sera que la collaboration se fera désormais entre deux partenaires égaux et non pas entre le plus fort et le plus faible. Au lieu de rendre l'économie québécoise satellite de l'économie "canadienne", l'indépendance permettra au Québec de négocier avec le Canada des traités ou des ententes portant sur des points précis, en fonction de certains intérêts que les deux pays auront véritablement en commun. Au lieu d'une majorité qui impose sa règle à la minorité, il y aura deux Etats égaux qui collaboreront dans la mesure où cette collaboration sert les intérêts de l'un et de l'autre. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'indépendance permet tout ce que la Confédération permet, tandis que la Confédération interdit bien des choses que l'indépendance rendrait possibles.

Un autre thème cher aux fédéralistes est qu'advenant l'indépendance, l'Angleterre, les États-Unis et le Canada anglais, par simple sentiment de dépit, prendraient contre nous des sanctions même si leurs intérêts devaient en souffrir. Il est difficile d'imaginer d'argument plus fantaisiste!

Tout d'abord l'Angleterre est absolument hors-jeu. Pour elle, écartelée entre le Commonwealth et le Marché Commun européen, la "British North America" fait partie du passé. Elle a bien d'autres chats à fouetter. Il y a longtemps qu'en Amérique la puissance britannique a été supplantée par celle des États-Unis. Parler de l'ingérence de l'Angleterre dans les affaires internes du Canada, c'est être de vingt ans en retard sur l'histoire.

Quant aux États-Unis il existe actuellement entre eux et nous une frontière "canadienne". Que cette frontière devienne demain "québécoise", on ne voit guère en quoi cela peut les troubler. Notre ennemi n'est pas Washington, mais Ottawa. Ce n'est pas la constitution américaine, mais le British North America Act qui nous réduit à l'état de province et prive notre gouvernement national, à Québec, des pouvoirs qui lui seraient nécessaires pour servir efficacement les intérêts de la nation.

Les Américains ne sont pas nos ennemis. Eux, de leur côté, advenant le cas d'un conflit entre le Québec et le Canada anglais, ont tout intérêt à ce que la querelle se règle promptement et à l'amiable, avant qu'elle ne puisse prendre des proportions internationales.

Enfin, on ne cesse de nous dire qu'une des qualités des Canadiens anglais et de tous les Anglo-saxons est leur sens de la réalité. Quand cinq millions de Canadiens français leur feront part de leur décision de devenir libres, quelle sera leur réaction? Où sera leur intérêt? Choisiront-ils de risquer de tout per-

VOUS CRÈVEREZ DE FAIM

dre : leurs usines, leurs placements, leurs marchés — par simple sentimentalisme — ou préféreraient-ils essayer de s'entendre avec un peuple qui ne demande qu'une chose, c'est de négocier avec eux sur un pied d'égalité ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

LE MYTHE DE L'INSUFFISANCE DES CAPITALAUX

On nous affirme aussi que l'accession du Québec à l'indépendance aura pour conséquence inévitable d'effaroucher le capital étranger et que le capital canadien-français sera alors insuffisant pour l'exploitation de nos ressources et le progrès de notre économie.

Signalons tout d'abord que notre faiblesse économique et financière provient justement pour une part de la perte continue d'une forte partie de notre capital national qui s'en va à l'étranger. Si nous gardions chez nous la somme des impôts, douanes et taxes de tous genres que nous versons chaque année à Ottawa, notre richesse collective s'en trouverait déjà fortement augmentée.

De toute façon, il n'y a guère de pays à l'heure actuelle qui puissent se développer sans l'apport de capital étranger. Dans notre cas, ce capital est maintenant presque exclusivement américain puisque l'économie canadienne, dans son ensemble, est déjà dans une large mesure contrôlée par les Etats-Unis. Comme nous l'avons fait observer plus haut, on ne voit pas pourquoi le fait que le Québec devienne indépendant éloignerait le capital américain. Ce n'est pas pour nos beaux yeux ni à cause de notre régime politique que les financiers d'outre-frontière placent leurs fonds chez nous, mais tout simplement parce qu'ils réalisent ainsi des bénéfices. Il suffit de conclure avec eux des ententes raisonnables, qui leur offrent des profits intéressants tout en tenant compte de nos intérêts nationaux, et il n'y a aucune raison que leur attitude change.

Il y a aussi le capital européen. A l'heure actuelle, il nous est difficile de l'attirer au Québec parce que notre gouvernement, à cause des pouvoirs limités que lui donne la Confédération, n'est pas libre de conclure avec les hommes d'affaires étrangers des ententes qui les intéresseraient. De plus, les capitalistes européens sont habitués à prévoir l'avenir selon des programmes de planification établis par les gouvernements nationaux. Si nous ne pouvons par leur garantir la stabilité économique sur laquelle ils comptent pour faire leurs placements, c'est encore parce que la Confédération prive le gouvernement du Québec des pouvoirs qu'il lui faudrait (impôts, crédit, douanes, immigration, sécurité sociale) pour établir une planification sérieuse et efficace.

En un mot, la Confédération nous maintient dans un isolement économique qui nous met à la merci des capitalistes américains et qui nous empêche de faire appel à d'autres sources de capital étranger.

LE MYTHE DU MANQUE DE TECHNICIENS

Enfin les fédéralistes ne cessent de répéter que dans à peu près tous les domaines, nous manquons des spécialistes, des techniciens, des compétences qu'il faut pour assurer le bon fonctionnement d'un Etat et le progrès d'un pays. A les entendre, on dirait que l'indépendance est un départ à zéro et que nous n'avons jamais eu de gouvernement. En fait, la plupart des structures politiques, économiques et sociales dont a besoin un Etat moderne existent déjà au Québec; il s'agit simplement de les élargir.

Les techniciens, d'ailleurs, cela se forme! C'est l'affaire de quelques années. Si nous ne pouvons les former chez nous, ils peuvent toujours aller à l'étranger et revenir une fois leur formation terminée. A ce sujet, nous avons tout de même à notre actif quelques réussites

assez éclatantes : Radio-Canada et la Manicouagan, par exemple.

Et si nous n'avions pas assez de techniciens, nous serions tout simplement dans la même situation qu'un grand nombre d'autres pays. Pour développer leur industrie et leurs sciences, les Etats-Unis n'ont-ils pas importé des Allemands, des Français, des Italiens? Pour organiser leur économie, les pays d'Afrique et d'Asie n'ont-ils pas recourus à l'aide technique des Nations-Unies? Nous n'aurons qu'à en faire autant d'ici à ce que nos maisons d'enseignement et nos centres de formation produisent les compétences nécessaires, ce qui ne prend tout de même pas des siècles.

LA QUESTION À REBOURS

Avec l'indépendance, le Québec aura à sa disposition tous les moyens voulus pour résoudre ses problèmes économiques à condition, bien entendu, que le peuple porte au pouvoir un gouvernement dynamique et soucieux de l'intérêt national. Les menaces que formulent les fédéralistes reposent sur des mythes qui démontrent avant tout le cadre étroit de leur pensée. Les fédéralistes ne prêchent pas l'isolement, mais ils en sont pétris. Ils ont le tort de toujours penser au Québec en fonction du Canada alors qu'il faut penser au Québec en fonction du monde.

Mais après avoir répondu à leurs objections, si nous leur retournions leurs questions! Quel est l'avenir économique du Québec dans la Confédération? Le Canada a-t-il assez de capitaux pour assurer son développement? Le Canada aura-t-il assez de techniciens et de compétences pour demeurer (ou devenir) indépendant? Et enfin, devant la puissance américaine contre laquelle il n'a pas les mêmes raisons ni les mêmes moyens que nous de résister, le Canada, dans cinquante ans, existera-t-il toujours?

GRANDE CAMPAGNE D'ABONNEMENTS

IL NOUS FAUT 5,000 ABONNEMENTS D'ICI LE PREMIER JANVIER

LES MEMBRES PEUVENT SE PROCURER DES LIVRETS D'ABONNEMENTS DANS LEUR SECTION

POUR QUE LE JOURNAL VIVE ET S'AMÉLIORE

A MESSIEURS LES DRAPISTES

Par Jacques Renaud

J'ai rencontré Paul Lapointe, l'apôtre du drapeau canadien pour "une union dans la diversité from to coast". C'est un doux sentimental anglicisé jusqu'à la moelle des os. Un utopiste avide d'étourdissage et de publicité.

Quand je lui ai dit que son drapeau symbolise la confédération et que cette confédération n'a pour effet, depuis 1867, que d'assimiler économiquement et linguistiquement le peuple canadien-français, il me parle d'un "couple marchant au pas, la main dans la main, uni par un hymne national unique". Belle image, mais tentative d'évasion

Ce texte nous fut envoyé par la poste. Il n'engage que la responsabilité de l'auteur.

tout simplement. Lui et tous les pan-canadianistes versent dans cette mièvrerie romantique qui consiste à éviter la confrontation avec les problèmes immédiats et concrets en se pâmant devant une image d'épinal. Ils débitent de belles phrases dégageant une chaleur humaine qui peut sembler sincère, mais leurs épanchements lyriques les privent de la lucidité la plus élémentaire.

Il est inutile de vouloir improviser une nation de toutes pièces avec des phrases, des rêves, des utopies (i.e. bilinguisme), des rectangles de tissu. Une nation est une réalité quotidienne; elle se construit et se vit par des actes quotidiens. Vouloir créer une

nation canadienne est une dangereuse utopie. Une nation canadienne serait une nation économiquement et linguistiquement anglaise. Les pan-canadianistes oublient trop facilement (toujours la facilité) qu'il existe au Québec au-delà de 5,000,000 d'individus qui parlent le français (ou ce qu'il en reste après 200 ans d'assimilation).

Certains individus peuvent être polyglottes, mais une nation ne peut véhiculer sa pensée que par une langue officielle unique qu'elle doit conserver la plus pure possible. On ne peut parler deux langues simultanément.

Subir plus longtemps la confédération, c'est courir au-devant de l'assimilation totale; vouloir composer avec elle, c'est du machisme, de l'auto-destruction. C'est la fin du peuple français en Amérique.

Economiquement, nous sommes sous tutelle américaine et anglo-saxonne. En plus du danger de l'anglicisation, il existe le danger de l'américanisation qui nous

écrase lentement. L'ouvrier canadien-français enrichit les capitalistes anglais et américains. Le Québec est la vache à lait des E.-U. et d'un gouvernement fédéral avec lequel, en fin de compte, il n'a rien à foutre, qui se moque des droits des minorités et qui prône — et avec quel opportunisme de mauvaise foi — cette farce grotesque qu'est le bilinguisme.

Le bilinguisme est concrètement impossible; je ne vois pas quel intérêt auraient 14,900,000 d'Anglais à apprendre le français, langue parlée par 5,000,000 d'individus. Qu'on le veuille ou non, seul l'utilitarisme conditionne le comportement de la majorité anglaise vis-à-vis l'adoption du bilinguisme; pas la philo-thropie. Une seule province est présentement "bilingue" et deviendra — si elle n'obtient pas sa souveraineté — unilingue anglaise: le Québec. Pourquoi? parce que sa population est en minorité au Canada. C'est clair, c'est simple, c'est dramatique, c'est ça? Ceux qui croient au bi-

linguisme — outil d'assimilation — sont des inconscients!

Et les pan-canadianistes viennent nous prêcher la fraternité Merde aux pharisiens! La fraternité est un bel et grand idéal. J'en suis assouffi. Mais il ne peut y avoir de fraternité internationale; que là où il y a égalité internationale; ou si vous préférez, le Québec ne pourra se conduire en frère que le jour où le fédéral cessera de se conduire en père descendant.

L'adoption d'un drapeau canadien ne pourrait que consolider la tyrannique structure culturelle et économique d'Ottawa et des capitalistes anglais. Paul Lapointe, drapiste, pan-canadianistes, American\$, Canadian\$, les uns, d'inconscients utopistes, les autres, de tyranniques forces capitalistes, le tout: un Danger. Et si on parlait de liberté, maintenant.

DÉMOCRATIE À LA "CANADIAN"

M. Pierre Sévigny déclarait dernièrement: "Tous les pays fêteront 1967 avec nous". Il parlait évidemment du centenaire de la Confédération et de l'exposition universelle de Montréal.

"En venant au Canada en 1967, a déclaré M. Sévigny, visiteurs et participants à cette exposition comprendront la raison de notre fierté d'être Canadiens".

Pourrait-on proposer à M. Sévigny de faire imprimer une petite brochure nous indiquant à nous Canadiens français (et aux touristes éventuels) les raisons pour lesquelles nous devrions être fiers d'être Canadiens...

Et si par hasard l'exposition universelle avait lieu dans un Québec indépen-

dant? Ça ferait une belle jambe à cet honorable M. Sévigny...

"Si le mouvement séparatiste est maintenant moribond dans le Québec, c'est dû en grande partie au gouvernement fédéral actuel et à sa sympathique considération de nos justes revendications".

Qui a dit cela? Le sénateur Mark Drouin. C'est extrait de La Presse du 30 novembre 1962.

Comment voulez-vous qu'on réponde à de pareilles inepties? S'il est un gouvernement qui n'a jamais rien fait pour les Canadiens français, a-t-il un gouvernement qui nous a jamais traité avec autant de mépris c'est bien le gouvernement conservateur

qui dirige le Canada actuellement.

Est-ce de l'inconscience, M. Drouin, ou de la malhonnêteté de votre part de prétendre une pareille chose? Il serait préférable que vous soyez incapable de l'une et de l'autre: vous parleriez alors tout autrement.

"La vérité sur le bilinguisme au Canada ne ressort pas de l'analyse des données démographiques dans la limite territoriale des provinces," a soutenu au congrès de l'ACFAS M. R.J. Joy, ing. p., d'Ottawa. Il propose un tableau qui par-taille la population en six groupes.

M. Joy constate que 85 p.c. des Canadiens français habitent les trois groupes de majorité de langue française, dont la population totale est 5,253,127 âmes.

Dans les secteurs de majorité anglophone, jusqu'à deux tiers des Canadiens français d'origine ont adopté l'anglais comme langue maternelle: le phénomène est aussi évident à Beaconsfield, dans la ban-

lieue ouest de Montréal, que dans les provinces de l'Ouest, selon M. Joy.

Il conclut de son analyse que le véritable bilinguisme n'existe pas au Canada; il est d'avis que la proportion des personnes bilingues ne dépassera jamais 25 p.c. de la population canadienne. (Le Devoir, 6 nov. 1962).

Voilà ou même la Confédération. Une seule solution: un Québec libre et français.

"C'est un document entièrement rédigé en anglais qui contient les résolutions du second Congrès des Affaires Canadiennes. Il a été distribué aux journalistes à la suite de la dernière session plénière du Congrès et on a informé le journaliste de La Presse qu'il n'y avait pas de "version française" des résolutions".

Petit document qu'on trouvait dans La Presse du 26 novembre 1962.

Ca n'a l'air de rien évidemment et on se fatigue de faire des commentaires. Rappe-

lons simplement que le Congrès des Affaires Canadiennes est cette réunion annuelle où M. Chapat prenait la parole l'an dernier à la suite de quoi il démissionnait de son poste à Ottawa.

Ca n'a l'air de rien évidemment... mais cela se passe à l'Université Laval de Québec (la plus vieille université de langue française en Amérique).

Et ça continue!

Dans la même édition de La Presse on trouve un éditorial dans lequel M. Vincent Prince réclame "une enquête approfondie sur le mode d'embauchage au Canadian National et sur la politique suivie en matière de promotion".

Encore une enquête. Ça fait cent ans qu'on demande des enquêtes. Et où cela nous a-t-il conduits?

C'est bien beau d'avoir de la bonne volonté mais si un jour on se décide à avoir de la volonté, tout court!

L'INDÉPENDANCE PAR L'ÉCONOMIQUE

Les services professionnels d'assurance enrg.

Etude et analyse complète d'assurance pour particuliers, commerçants et industriels.



Jacques Yvon Lefebvre, B.A., courtier d'assurance agréé

SÉCURITÉ
SERVICE

3350, RUE ALPHONSE DESJARDINS
BUREAU: 722-1473 — RÉSIDENCE: 525-3637

Lisez et faites lire :

LE SCANDALE DES ÉCOLES SÉPARÉES EN ONTARIO

de Joseph COSTISELLA

BAL
MUSETTE du R.I.N.

À
 MONTRÉAL
 LE
 14 DÉCEMBRE
 1962

VENDREDI
 9 HEURES

\$1.50 par personne

MUSIQUE PAR
 LE TRIO ROSSI

On peut se
 procurer des
 billets au
 Secrétariat du R.I.N.
 2157, rue Mackay,
 Montréal

SALLE DE
 L'ALLIANCE FRANÇAISE
 CARRE VIGER, MONTREAL

- LE DEFI
- DU NOUVEAU - QUEBEC
- Un livre de Michel Brochu
- En vente dans les kiosques
- et librairies \$1.50

REMERCIEMENTS

Marcel Chaput

Ce fut une des grandes joies de la campagne électorale que celle de recevoir, malgré mon statut de candidat isolé évidemment inapte à prendre le pouvoir, l'immense collaboration que de fait j'ai reçue. Tant par le nombre de personnes qui se sont mises à mon service que par le dévouement de chacune, cette collabora-

tion fut digne des grandes causes. Car contrairement aux organisateurs des vieux partis politiques, tous ceux et celles qui ont choisi de travailler pour moi savaient d'avance qu'ils ne seraient pas payés.

Aussi, ai-je contracté une immense dette de reconnaissance envers ces centaines de personnes.

Et c'est à elles que je dois d'abord d'offrir mes remerciements les plus sincères.

Mais une élection ne se fait pas sans argent. Là encore, mon attente ne fut pas déçue. Des centaines de personnes, convaincues que ma candidature servait les intérêts canadiens-français m'ont envoyé leur contribution financière. J'ai, dans la mesure du possible, accusé réception de ces nombreux dons. Cependant, et je le déplore, un certain nombre de

contributions, en argent ou en chèques, furent soit anonymes, soit signées sans adresses, ou encore portant une signature illisible.

Si donc il se trouve des gens qui m'ont appuyé de leur argent et qui n'ont pas reçu de remerciements par la poste, c'est que je n'avais plus de moyen de les identifier. Je viens donc ici, de la seule façon qui me reste, les remercier de leur appui financier.

Et finalement, les élec-

teurs qui m'ont accordé leurs suffrages. Ils étaient 3,300. Ils ont eu foi dans l'idéal que je représentais. Leur foi sera un jour récompensée, car l'élection du 14 novembre dernier ne marque qu'un tout premier pas.

Ce qui veut dire que la lutte continuera jusqu'à la victoire finale, jusqu'à l'indépendance du Québec. C'est par cette assurance que je puis le mieux remercier tous ceux qui m'ont, d'une manière ou d'une autre, témoigné leur appui.

VOICI LES PRINCIPAUX EXTRAITS D'UNE RÉOLUTION PRÉPARÉE PAR LE COMITÉ D'ÉDUCATION POLITIQUE, LOCAL 250, DES TRAVAILLEURS UNIS DU VERRE ET DE LA CÉRAMIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, CANDIAC, QUÉBEC.

ATTENDU que la Charte des Nations-Unies garantit à chaque peuple exploité, y compris le peuple du Québec, le droit de demander et d'obtenir sa souveraineté nationale; et

ATTENDU que le gouvernement d'Ottawa, par la nature même de sa constitution et de ses traditions, est en soi le plus grand obstacle à l'émancipation complète de notre peuple du Québec, puisqu'il nous empêche de prendre la direction entière de nos affaires intérieures et extérieures; et

ATTENDU qu'il existe sans

aucun doute possible, à l'intérieur de nos frontières, suffisamment de ressources naturelles pour assurer à notre peuple le niveau de vie le plus élevé au monde, pourvu que ces ressources soient scientifiquement développées pour le bien-être de notre peuple et non seulement au profit de monopoles privés et de cartels financiers colonialistes; et

ATTENDU que des étrangers ont sans cesse exploité les énergies et talents de notre peuple et en ont abusé continuellement, en particulier le gouvernement bureaucrate d'Ottawa; et

ATTENDU que seule la réalisation de notre indépendance souveraine, garantie et approuvée par les Nations-Unies, pourrait libérer les vastes réserves de talents créateurs et engendrer un mouvement enthouziaste visant au développement complet de notre patrie bien-aimée qu'est le Québec, nous permettant de devenir vraiment les maîtres chez-nous; et

ATTENDU que notre langue est la langue officielle de 36 pays représentés aux Nations-Unies, aussi bien que la langue principale, avec l'allemand, du Marché Commun Européen, le bloc commercial qui grandit le plus vite au monde; et

ATTENDU qu'un Québec indépendant hausserait de façon appréciable le niveau de vie de notre peuple en permettant des mesures concrètes, comme l'établissement d'un nouveau Marché Commun d'Amérique latine et des relations commerciales favorables avec la nouvelle Europe; et

ATTENDU que notre langue est menacée d'être étouffée et détruite par la pression de pu-

sants capitaux étrangers qui contrôlent l'économie, même à l'intérieur du Québec; et

ATTENDU que notre langue constitue l'une de nos plus grandes richesses naturelles et un puissant outil dans l'expansion du commerce international; et

ATTENDU qu'Ottawa et les étrangers qui l'appuient ont toujours retiré du Québec plus qu'ils ne lui ont apporté; et

ATTENDU que nos représentants à Ottawa sont traités avec mépris et dédain chaque fois qu'ils essaient d'obtenir justice pour notre peuple; et

ATTENDU que c'est un espoir perdu de supposer qu'à elle seule la nationalisation des ressources hydroélectriques nous permettra de devenir maîtres chez nous; et

ATTENDU que seule la souveraineté constitutionnelle pourra permettre à notre peuple de maîtriser sa destinée une fois pour toutes, en principe aussi bien qu'en pratique; et

ATTENDU qu'une telle souveraineté constitutionnelle est le

désir profond et historique de notre peuple, il est résolu que nous, membres du local 250,

EXHORTONS par les présentes tous les peuples sympathiques à notre cause, au Canada et dans les autres pays, de toutes races, croyances et couleurs, à nous aider dans notre légitime lutte pour l'indépendance totale, en nous accordant leur appui moral et verbal dans les délibérations des Nations-Unies et dans l'élaboration de la politique étrangère de leur propre gouvernement; et

NOUS EXHORTONS nos députés à Ottawa, qui ne pourront jamais être autre chose que des membres d'une minorité en diminution, de se retirer de la Chambre de Communes et retourner chez eux dire au peuple comment le Québec est une colonie d'Ottawa et ce que nous réserve l'avenir si cette situation persiste, de façon que tout notre peuple comprenne que notre véritable destinée historique repose non pas à Ottawa, mais à Québec d'abord, puis dans les réunions libres de tous les peuples du monde; et

(Suite page 10)

MARCELLE
fleuriste

521, AVENUE DE L'ÉGLISE, VERDUN

PROPRIÉTAIRES: M.L.S. P.H. LESAGE • GÉRANTE: M.LLÉ LISE LESAGE
 NOS STUDIOS SONT OUVERTS TOUS LES JOURS, Y COMPRIS LE DIMANCHE,
 DE 9 HEURES À 9 HEURES
 LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE SEPT JOURS PAR SEMAINE
 14 ARTISTES À VOTRE SERVICE 24 HEURES PAR JOUR
 FLEURS TÉLÉGRAPHIÉES DANS LE MONDE ENTIER
 COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES 24 HEURES PAR JOUR

TÉLÉPHONE: PO. 8-9413

L'ÉTUDIANT ET LA LIBÉRATION DU QUÉBEC

"L'ENFANT EST PÈRE DE L'HOMME"

Rudyard Kipling

La jeunesse, cela est certain, se dresse toujours spontanément pour la défense de toute cause qui lui paraît juste, et pour les étudiants du Québec aucune cause ne paraît plus juste que celle de la libération nationale.

La domination par le Canada anglais des facteurs de la survie et du progrès de notre nation nous a accablés de problèmes aussi funestes et apparemment aussi insolubles, dans l'état actuel des choses, que l'accumulation indue de la pauvreté et de l'ignorance d'une grande partie des noires, le chômage en masse, la mentalité arriérée, la corruption, l'indécision des dirigeants, la confusion de la culture, etc. . .

Ces problèmes, plus que jamais ils regardent les étudiants. Plus que jamais, parce qu'aujourd'hui le peuple comprend que ses élites l'ont fausement représenté, que la domination continue toujours, qu'il n'est pas maître chez lui. Le peuple découvre que tout ce qu'il pensait établi pour l'éternité vacille sur ses bases: le système d'enseignement, les conceptions religieuses, l'achat chez nous, et par dessus tout, le rôle supplétif de l'Etat. Le peuple voit les problèmes et crie aux solutions. Il est à la recherche de guides, d'orientation, et ce faisant, il se tourne de plus en plus vers l'Etat, la politique.

De la politique, qui en fera si ce ne sont les étudiants? Parce qu'ils n'ont pas perdu le sens critique, parce qu'ils sont à même de se renseigner et de s'exprimer plus librement, n'étant pas encore empreints de cette fausse peur des repressailles. . .

D'ailleurs, à partir de ce moment où nous commençons à comprendre ce qui se passe réellement chez nous, nous ne pouvons plus nous empêcher d'en faire. Pendant des années et des années, nos pères se sont égarés de belles paroles; maintenant, cela doit finir. Le rôle de la jeunesse, c'est de tout renouveler, en brisant les résistances, d'où qu'elles viennent.

Nous sommes transportés d'un grand désir de changement, d'honnêteté politique, mais il faut l'organiser; il faut secouer l'apathe qui règne encore un peu partout. Il faut trouver les coupables de complicité avec les intérêts qui nous sont nuisibles, les coupables d'incompétence et de malhonnêteté. Il faut les dénoncer. Mais par-dessus tout, il faut d'abord instruire le peuple, le faire voter; c'est l'essentiel, ensuite il pourra vraiment décider et choisir!

Certains organismes étudiants se sont déjà mis à la tâche. Il faut mentionner entre autres l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal, laquelle, consciente de son rôle dans la société, dans la nation canadienne-française, a décidé de s'engager positivement dans la révolution qui est en voie de transformer le Québec. L'A.G.E.U.M. s'est prononcée en faveur de l'étatisation des ressources hydro-électriques, a suscité la fondation des Amis du Dr Philippe Hamel, a établi un système d'escompte pour les étudiants dans les firmes canadiennes-françaises, a présenté un mémoire à la Commission Parent, a organisé un colloque sur l'avenir économique du Québec, entend participer à la convocation des États Généraux du Canada Français. . . L'A.G.E.U.M. sert d'exemple! Que d'autres fassent de même.

D'ici peu, les sections étudiantes du Rassemblement Pour l'Indépendance Nationale s'uniront pour fonder une Association Nationale des Étudiants du Québec. Leur but: libérer la société, la nation; inviter les autres à les suivre. Qui va répondre?

Sans attendre le voisin qui ne se lèvera pas, sans attendre un Grand Chef qui ne viendra pas, sans attendre une protection qu'il n'aura pas, sans attendre un organisme puissant qui n'existe pas, sans attendre la masse qui ne commande pas, seul devant le danger, devant le chantage, devant le ridicule, devant l'échec possible, qui va se lever? Qui va mettre en jeu ses amis et son confort — et tout cela simplement pour crier: Liberté! et que ça s'entende! Vous?

Edouard CLOUTIER,
Secrétaire-général des étudiants
du R.I.N.

MAÎTRES CHEZ NOUS... EN ANGLAIS?

On connaît la façon dont les Canadiens briment les droits du français, même au Québec. Profitant de la constitution qui reconnaît également à la langue anglaise un statut d'égalité avec le français au Québec seulement, nos démocratiques compatriotes ne se font pas faute d'imposer l'unilinguisme anglais partout où ils sont en majorité et de réclamer le bilinguisme intégral là où ils sont en minorité.

Mais voilà que les Américains viennent prêter main forte à nos anglophones et veulent imposer la langue anglaise dans les conventions collectives qu'ils concluent avec leurs employés de langue française. A quelques semaines d'intervalle, c'est la Ralston-Purina, puis la Tolhurst puis la Cyanamide du Canada qui se sont livrées à cet impérialisme culturel.

Aussi convient-il de féliciter M. Roméo Mathieu, président du Nouveau Parti Dé-

mocratique, d'avoir protesté contre l'attitude de cette dernière société.

M. Mathieu demande au gouvernement du Québec d'intervenir afin de faire respecter nos droits, et de mettre fin à cette forme de colonialisme. Là où nous ne sommes pas d'accord avec M. Mathieu c'est lorsqu'il demande que le français soit obligatoire "chaque fois que demande en sera faite par un syndicat représentant la majorité des employés". Cette attitude est-elle conciliable avec une véritable politique de grandeur?

Nous exigeons que la langue française soit obligatoire dans toute convention collective (comme dans tout texte officiel et de caractère public), un point c'est tout. Les demi-mesures ne nous donneront jamais que des demi-résultats.

POURTANT, NOUS NE LE PAYONS PAS!

"La liberté nationale, c'est-à-dire l'exercice par un peuple du droit d'autodétermination, et subséquentement le droit pour ce peuple de vivre libre de toute imposition des Nations-Unies sur l'indépendance d'un autre Etat, voilà le plus haut objectif des nations asservies et un cri de ralliement pour tout homme de bonne volonté à travers le monde." Les lignes qui précèdent ne sont pas un extrait du manifeste du R.I.N., mais une déclaration du ministre de la citoyenneté et de l'immigration du gouvernement Canadien.

Non seulement nous sommes d'accord, mais nous sommes même heureux, en ce siècle de "patronage", de trouver des agents de relations extérieures qui n'exigent aucune rémunération. Surtout que le ministre, M. Richard Bell, défend fort bien sa cause. Il invoque en effet une déclaration des Nations Unies sur l'indépendance des "pays et peuples coloniaux", selon la-

quelle "tout asservissement de peuples à une domination étrangère est en contradiction avec la charte de l'ONU".

De plus, M. Bell invoque les faits. "Depuis 1939, a-t-il souligné, 44 colonies de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et de la Hollande, soit 840 millions d'êtres humains, ont obtenu leur indépendance."

Sans doute vous demandez-vous où ce discours a été prononcé. C'est à une assemblée du Congrès canadien-polonais. Peut-être la Saint-Jean-Baptiste ou l'Institut des affaires canadiennes devraient-ils inviter M. Bell à nous répéter son discours en développant le thème. Après avoir fait l'éloge des Polonais "qui ont contribué à la Fédification du Canada depuis plus de 150 ans" pourrait-il parler un peu de l'apport du Canada français qui compte à son actif quatre siècles d'histoire, dont deux sous "l'imposition politique, économique et militaire" vous savez de qui.

(Suite de la page 9)

NOUS EXHORTONS tous les industriels et hommes d'affaires à se joindre à nous, la classe travaillante, dans le développement d'un état libre où les intérêts de la direction et du travail seront unis afin d'atteindre notre but commun; et

NOUS EXHORTONS nos frères et sœurs dans le mouvement ouvrier du Québec et tous les citoyens bien pensants, y compris le groupe anglo-saxon, à s'unir à nous pour réclamer la souveraineté du Québec; et

NOUS EXHORTONS ardemment nos concitoyens anglo-saxons et autres, y compris ceux qui sont arrivés récemment d'autres pays, à envisager avec sym-

pathie la justice de notre cause et à se joindre à nous de tout coeur dans un effort spontané pour édifier un nouveau pays dans une communauté de fins et d'intentions;

Il est par les présentes résolu d'envoyer des exemplaires de cette résolution, signés en bonne et due forme, au secrétaire général des Nations-Unies, à tous les pays membres, à tous les partis politiques du Québec, à tous les locaux des syndicats de travail du Québec, à la presse, au Rassemblement pour l'Indépendance nationale, à l'Alliance Laurentienne, aux députés locaux représentant des

circonscriptions électorales du Québec et à tous les candidats aux élections provinciales du Québec.

Approuvé par un vote majoritaire ce 25e jour d'octobre 1962.

(Signé)

Victor B. Poirier,
président
Christien Kieffer,
vice-président
Joseph Boudreau,
secrétaire-archiviste
Lauria Gagnier,
Syndic no 1

Note : Nous nous excusons d'avoir dû abréger ce texte.

La rédaction

l'atelier 2

les architectes Jean Ouellet, Jacques Reeves, Rodrigue Guité, Jean Alain
2,500 chemin Bates, Montréal Téléphone: RE. 1-9646

NOrmandie 1-7668

LOUIS - ROLAND PESANT, L.S.C., LL.D.
Courtier en assurances

4140, Boul. LÉVESQUE

St-Vincent-de-Paul

CHANGEMENT D'ADRESSE

— Tous les abonnés qui doivent changer d'adresse sont priés d'en avvertir le secrétariat général (2157, rue Mackay, Montréal) au moins un mois à l'avance.

LA SECTION MAISONNEUVE du R.I.N.

En août dernier, le R.I.N. réorganisait la région de Montréal, créant autant de sections qu'il s'y trouve de comtés. C'est à cette occasion que la section R.I.N. - Maisonneuve a été constituée.

Sous la direction dynamique de son grand chef (6 pi., 4 po.), M. Claude Aumont, gérant de ventes, la section vient de remporter un vif succès, conjointement avec la Société historique de Montréal, lors d'une manifestation en l'honneur du 125e anniversaire de la rébellion des Patriotes de 1837.

M. Aumont est entouré, à l'exécutif de la section, de MM. Normand Desrochers, secrétaire (employé de ligne aérienne), Pierre Paradis, trésorier (gérant d'affaires) et des conseillers Pierre Légaré (importateur), Omer Latour, (employé de ligne aérienne), Antonio Leblond, et de M. Yvon Lepage qui conseille la section en matières financières.

La section a créé un comité de propagande que dirige M. Roland Chapdelaine. Dans le domaine de la propagande, la section s'est signalée par l'achat d'une roulotte, geste qui n'a pas manqué d'étonner d'abord en certains milieux, mais qui, déjà, s'est révélé fort pratique. En effet, au cours de la dernière campagne provinciale, la section R.I.N. - Maisonneuve a mis cette roulotte à la disposition de l'organisation de M. Marcel Chaput, candidat dans la circonscription de

Bourget. Portant des banderoles affichant des slogans indépendantistes et munie d'un haut-parleur, la roulotte servait à annoncer les assemblées du candidat de l'indépendance et à diffuser la propagande électorale.

Le section projette de se servir de sa roulotte cet hiver pour distribuer de la documentation sur le R.I.N. et l'indépendance aux stations de sports d'hiver et, pendant la belle saison, aux expositions et autres lieux de rassemblement, partout dans le comté de Maisonneuve.

Signalons que la section a déjà amorcé son travail d'organisation et de propagande au niveau de chaque paroisse.

Le R.I.N. - Maisonneuve possède depuis quelques mois son secrétariat où s'exécute le travail quotidien, et où la section se réunit le troisième mercredi de chaque mois. Ce secrétariat est situé au 6079 de la rue Lacordaire, Montréal.

Nous pouvons nous attendre à ce qu'avec de nouvelles structures et la collaboration des membres, chaque section de l'île de Montréal étende rapidement ses ramifications afin de diffuser l'idéal de l'indépendance du Québec dans ce secteur important du pays. Mais Maisonneuve n'est qu'une des quarante-six sections du R.I.N. Le mois prochain, nous irons rendre visite à une autre section, en dehors de Montréal celle-là.

BULLETIN D'ABONNEMENT À L'INDÉPENDANCE

CI-JOINT DEUX DOLLARS POUR DOUZE
NUMÉROS DE L'INDÉPENDANCE

ADRESSE

NOM

PROFESSION OU MÉTIER

(Ecrire lisiblement S.V.P.)

Découpez ou copiez ce bulletin et
adressez-le à l'INDÉPENDANCE
2157, rue Mackay, Montréal

(Ecrire lisiblement S.V.P.)

Bulletin d'inscription au R.I.N.

Je désire m'inscrire au R.I.N. comme

Membre militant (\$12.00 / AN)
Membre actif (\$12.00 / AN)
Membre sympathisant (\$ 2.00 / AN)

NOM

ADRESSE

TELEPHONE

Profession ou métier

Découpez ou copiez ce bulletin
et adressez-le à

R.I.N.

2157, rue Mackay,
Montréal

ADRESSES DES SECTIONS DU R.I.N.

Argenteuil	C.P. 263 Lachute
Beauceville-Est	C.P. 220 Beauceville-Est
Buckingham-Masson	C.P. 100 Masson
Cap-de-la-Madeleine	C.P. 101 Cap-de-la-Madeleine
Chambly	C.P. 50 Longueuil
Chicoutimi	C.P. 775 Chicoutimi
Jonquière-Kénogami	C.P. 274 Jonquière
Donnacona	C.P. 385 Donnacona
Grand'Mère	C.P. 375 Grand'Mère
Hull	C.P. 283 Hull
Lévis	C.P. 212 Lévis
Matapédia	C.P. 219 Causapsal
Nicolet	C.P. 310 Nicolet
Québec	C.P. 130 Québec
Québec Etudiant	C.P. 130 Québec
Rimouski	C.P. 172 Rimouski
Rivière-du-Loup	C.P. 311 Rivière-du-Loup
St-Bruno de Montarville	C.P. 346 St-Bruno de Montarville
Saint-Jean	C.P. 482 St-Jean
Ste-Thécle	C.P. 17 Ste-Thécle
Sept-Îles	C.P. 501 Sept-Îles
Sorel	C.P. 414 Sorel
Thurso	C.P. 308 Thurso
Valleyfield	C.P. 252 Valleyfield
Laval	C.P. 25 Laval-des-Rapides
Trois-Rivières	C.P. 1462 Trois-Rivières
Shawinigan	C.P. 115, succ. B, Shawinigan
Hull-Ottawa Etudiant	457 est, rue Laurier, Ottawa
St-André Avellan	Régent Côte, Val Quénel
Ste-Anne-de-la-Parade	P.E. de la Chevrolière, Ste-A.-de-la-P.
Bourget	8050, Aimé-Renaud, St-Léonard, Mt.
Jacques-Cartier	1548, rue Cardinal, Ville St-Laurent
Jeanne-Mance	7677, Iberville, app. 4, Montréal
Lasalle	267, rue St-Jacques, Ville St-Pierre
Maisonneuve	4081, rue Lacordaire, Montréal
Laurier	7060, rue de Gaspé, Montréal
Mercier	4436, rue Messier, Montréal
Montréal-Universitaire	C.P. 415, succ. Snowden, Montréal
Notre-Dame-de-Grâce	4613, rue Marcell, Montréal
Outremont	773, rue Wilder, Montréal
St-Henri	340, rue St-Augustin, app. 2, Mt.
St-Jacques	3439, rue St-Hubert, Montréal
St-Marie	3432, rue Cartier, Montréal
St-Louis	4690, rue de Grandpré, Montréal
Verdun	1467, rue Foch, Verdun
Westmount-St-Georges	360, rue Elm, Montréal

Edifice de la Caisse Populaire
11119, boul. St-Vital

DA. 2-9660
Montréal-Nord

LEONIDE LALONDE

Notaire

JOUR : lundi au vendredi — 9h. à 12h.30 et 1h.30 à 5h.
SOIR : lundi et vendredi de 7h.30 à 9h.

Résidence : 2085, boul. Lévesque,
DUVERNAY

TEL. : 663-2454

La jeunesse qui fut sévère
pour ses devanciers, a per-
du le droit de recommencer
leurs fautes.

Chancine Lionel Groulx

